

COMPTRENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019 A 21H00

Nombre d'élus au Conseil Municipal : 28

Date de la convocation : 05 Avril 2019

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs POULET, DUPREZ-PANNETRAT, LEMAIRE, SORBA, DELECROIX, GAFFEZ, MOSSE, REFOUFI, LECLERCQ, THOMASSAINT, LAZAAR, COUSIN, BERNARD, OGBI, LOUREIRO, MESSAOUDI, LEDUC, CAMUS, BALLAND, MASCHERONI, VAN HOOREBEKE, SARAFIAN.

Absents représentés :

Mme DERVEAUX représentée par M. MESSAOUDI

Mme CABARET représentée par M. POULET

M. JOUNEAU représenté par M. GAFFEZ

Mme ABDELKRIM représentée par M. LEMAIRE

M. VAUCHEL représenté par Mme DUPREZ-PANNETRAT

Mme BOUCHER représentée par M. BALLAND



Séance ouverte à 21h00.

APPROBATION DE PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2019 a été approuvé à 25 voix **POUR**.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DUPREZ-PANNETRAT

- Mme COUSIN arrivée à 21h06, prend part au vote à partir de la délibération n°01-11-04-19.
- M. LAZAAR arrivé à 21h08, prend part au vote à partir de la délibération n°01-11-04-19.
- M. OGBI arrivé à 21h16, prend part au vote à partir de la délibération n°01-11-04-19.

DELIBERATIONS

N° : 01-11-04-19

Objet : Budget primitif 2019 de la commune

Après en avoir délibéré à **23 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. BALLAND, Mme BOUCHER, M. SARAFIAN, M. MASCHERONI et M. VAN HOOREBEKE)**,

Le Conseil Municipal,

Adopte le budget primitif 2019, ci-annexé, avec la reprise par anticipation des résultats 2018 dont les prévisions en dépenses et recettes s'équilibrent selon les comptabilisations suivantes :

- Section de fonctionnement : 12 205 404.84 €
- Section d'investissement : 7 495 709.08 €

N° : 02-11-04-19

Objet : Taux d'imposition 2019

Après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

VOTE les trois taux communaux comme suit :

NATURE DES TAXES	TAUX 2018 EN %
Taxe d'habitation	19,80
Foncier bâti	22.46
Foncier non bâti	48.79

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au compte 73111.

Objet : Vente véhicule Renault Clio IV

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE M. Le Maire à :

- vendre en l'état le véhicule Renault Clio IV immatriculé CY-709-CF pour la somme de 6 500 € à M. GOLBA Stéphane.
- à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et de faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

N° 04-11-04-19

Objet : Rémunération et primes des Directeurs et animateurs encadrants lors des séjours en centre de vacances, mini-séjours, classes de découvertes et accueil de jeunes lors de jumelages

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte la rémunération et les primes des Directeurs et des animateurs encadrants lors des séjours en centres de vacances, mini-séjours, classes de découvertes et accueil de jeunes lors de jumelage, proposés par la Municipalité selon le tableau ci-dessous :

	NON TITULAIRE RECRUTES POUR L'OCCASION (par jour)		PRIME NON TITULAIRES PERMANENTS EN CDD (par jour)		PRIMES TITULAIRES (par jour)	
	DIRECTEURS	ANIMATEURS	DIRECTEURS	ANIMATEURS	DIRECTEURS	ANIMATEURS
Centre de Vacances	140 € Brut	100 € Brut	50 € Brut	30 € Brut	50 € Brut	30 € Brut
Mini-séjours	140 € Brut	100 € Brut	50 € Brut	30 € Brut	50 € Brut	30 € Brut
Classes de découvertes		70 € Brut		20 € Brut		20 € Brut
Accueil de jeunes lors de jumelages		100 € Brut		30 € Brut		30 € Brut

DIT que :

- Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre 012 : charge de personnel et frais assimilés,
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

N° : 05-11-04-19

Objet : Mise à jour des ratios d'avancement au grade supérieur des agents

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte les critères d'avancements suivants :

- Ancienneté dans le grade, dans le service, dans la commune,
- Missions du poste et fonctions exercées,
- Evaluation / Notation,
- Conduite d'actions de formation.

DECIDE d'accepter les propositions de Monsieur le Maire et de fixer, à partir de l'année 2019, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Grade d'avancement		Taux de promotion maximum définis selon la voie d'accès au grade supérieur	
		Au choix	Examen professionnel
Catégorie A	Filière Administrative		
	Attaché principal	100%	100%
	Filière Technique		
	Ingénieur principal	100%	-
	Filière Police		
	Directeur principal de Police Municipale	100%	-
	Filière Culturelle		
	Conservateur en chef	100%	-
	Attaché principal de conservation du patrimoine	100%	100%
	Bibliothécaire principal	100%	100%
	Filière Sociale		
	Cadre de santé de 1ère classe	100%	-
	Cadre supérieur de santé	-	100%
	Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	100%	-
Catégorie B	Filière Administrative		
	Rédacteur principal de 1ère classe	100%	100%
	Rédacteur principal de 2ème classe	100%	100%
	Filière Technique		
	Technicien principal de 1ère classe	100%	100%
	Technicien principal de 2ème classe	100%	100%
	Filière Police		
	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	100%	100%
	Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	100%	100%
	Filière Culturelle		
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	100%	100%
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	100%	100%
	Assistant de conservation principal de 1ère classe	100%	100%
	Assistant de conservation principal de 2ème classe	100%	100%
	Filière Sportive		
	Educateur des APS principal de 1ère classe	100%	100%
	Educateur des APS principal de 2ème classe	100%	100%
	Filière Animation		
	Animateur principal de 1ère classe	100%	100%
	Animateur principal de 2ème classe	100%	100%

Catégorie C	Filière Administrative		
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	100%	-
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	100%	100%
	Filière Technique		
	Agent de maîtrise principal	100%	-
	Adjoint technique principal de 1ère classe	100%	-
	Adjoint technique principal de 2ème classe	100%	100%
	Filière Culturelle		
	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	100%	-
	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	100%	100%
	Filière Sociale		
	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	100%	-
	Filière Animation		
	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	100%	-
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	100%	100%

DIT que l'autorité territoriale peut alors choisir, sur proposition des responsables hiérarchiques des agents et sur avis de la commission administrative du personnel, de ne pas nommer d'agent, de les nommer tous ou de nommer que le premier ou les deux premiers du tableau uniquement.

DIT que :

- Les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés,
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

N° : 06-11-04-19

Objet : Suppression de postes

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de supprimer les postes cités ci-dessus.

DIT que :

- Les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés.
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

N° : 07-11-04-19

Objet : Création de deux postes d'Educateur de Jeunes Enfants de 1ère classe au 1er février 2019

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer deux postes d'Educateur de Jeunes Enfants de 1ère classe à compter du 1er février 2019.

DIT que :

- Les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés.
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

Objet : Création d'un poste de Responsable du service Urbanisme/Foncier à temps complet

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la création d'un poste de Responsable du service urbanisme/foncier à temps complet à compter du 1 avril 2019.

DIT que le niveau de rémunération se fera par référence au cadre d'emploi des Attachés avec primes et indemnités y afférentes en fonction de l'expérience acquise dans ce secteur d'activités pour le candidat contractuel éventuel.

DIT que le recrutement éventuel d'un contractuel, en cas de recherche infructueuse d'un agent titulaire, se fera sur la base d'un contrat de 1 an renouvelable 1 fois accessible aux personnes titulaires d'un diplôme universitaire dans le domaine de l'urbanisme, doté d'un niveau de rémunération correspondant à l'espace indiciaire du grade d'Attaché, selon les critères de choix définis ci-dessus.

DIT que :

- Les crédits sont inscrits au budget, chapitre 012 : charges de personnel et frais assimilés.
- La présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

N° : 09-11-04-19

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2019

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2019 ci-dessous :

CATEGORIES	FILIERES / GRADES	BUDGETAIRE	EFFECTIVEMENT POURVU AU 1ER AVRIL 2019				NON POURVU AU 1ER AVRIL 2019
			TITULAIRE		CONTRACTUEL		
			TC	TNC	TC	TNC	
Administrative							
A	Attaché	4	1		1		2
B	Rédacteur Principal de 1ère classe	1	1				0
	Rédacteur	3			1		2
C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	4	3				1
	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	4	3	1			0
	Adjoint Administratif Territorial	11	6		4		1
	Total Filière Administrative	27	14	1	6	0	6
Technique							
A	Ingénieur	1			1		0
B	Technicien Principal de 1ère classe	2	1				1
	Technicien Principal de 2ème classe	1					1
C	Agent de Maîtrise Principal	2	2				0
	Agent de Maîtrise	3	2				1
	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	7	5				2
	Adjoint Technique Territorial	29	27		1		1
	Total Filière Technique	45	37	0	2	0	6
Médico - Sociale							
A	Cadre de Santé de 1ère classe	1	1				0
	Educateur de Jeunes Enfants de 1ère classe	2	2				0
	Psychologue de classe normale	1				1	0
B	Educateur de Jeunes Enfants	1				1	0
C	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe	3	2		1		0
	Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles	10	6		3		1
Hors catégorie	Assistante Maternelle	15			11		4
	Total Filière Médico - Sociale	33	11	0	15	2	5

CATEGORIES	FILIERES / GRADES	BUDGETAIRE	EFFECTIVEMENT POURVU AU 1ER AVRIL 2019				NON POURVU AU 1ER AVRIL 2019
			TITULAIRE		CONTRACTUEL		
			TC	TNC	TC	TNC	
Culturelle							
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	1				0
	Assistant de conservation	1	1				0
	Assistant d'enseignement artistique	12		1		11	0
C	Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2ème classe	2	1				1
	Adjoint du Patrimoine	1	1				0
	Total Filière Culturelle	17	4	1	0	11	1
Sportive							
B	Educateur Territorial des A.P.S Principal de 1ère classe	1	1				0
	Educateur Territorial des A.P.S	3			1	1	1
	Total Filière Sportive	4	1	0	1	1	1
Animation							
B	Animateur	2	2				0
C	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe	2	2				0
	Adjoint Territorial d'Animation	15	10		5		0
	Total Filière Animation	19	14	0	5	0	0
Police Municipale							
C	Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1	1				0
	Total Filière Police Municipale	1	1	0	0	0	0
C	Emploi Service Civique	3					3
	Parcours Emploi Compétences	3			2		1
TOTAL GENERAL		152	82	2	31	14	23

DIT que la présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux.

N° : 10-11-04-19

Objet : Demande d'affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Grande Couronne

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'affiliation volontaire de la Ville d'Etampes (91) au CIG,

DIT que la présente délibération sera portée au registre des actes administratifs communaux,

N° : 11-11-04-19

Objet : Dénomination du nouveau groupe scolaire de la ZAC des Meuniers

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le nom du nouveau groupe scolaire : Simone VEIL.

N° : 12-11-04-19

Objet : Ouverture du groupe scolaire Simone VEIL

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'ouverture du nouveau groupe scolaire Simone VEIL à la rentrée scolaire 2019/2020.

N° : 13-11-04-19

Objet : Attribution des subventions 2019 aux associations sportives

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution des subventions 2019 aux associations comme suit :

Associations	Subvention 2019
ASAB	1000 €
ACADEMIE DE BOXE FRANCAISE	500 €
AS COLLEGE MAUBUISSON	1500 €
ASB BASKET BESSANCOURT	5000 €
AVENIR CYCLISTE BESSANCOURT	500 €
BADMINTON CLUB DE BESSANCOURT	1500 €
BASKET FREPILLON MERY MERIEL	500 €
CC ATHLETISME TAVERNY	800 €
ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT FOOTBALL	9000 €
FB2M HANDBALL	4000 €
STUDIO FIT	300 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE	500 €
OLYMPIQUE CYCLISTE VAL-D'OISE (Challenge Clément Lebras)	3500 €
PETANQUE DE BESSANCOURT	500 €
RANDORI CLUB DE BESSANCOURT	2500 €
TENNIS-CLUB DE BESSANCOURT	1000 €
TENNIS DE TABLE DE BESSANCOURT	1500 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019, article 6574.

N° : 14-11-04-19

Objet : Attribution des subventions 2019 aux associations culturelles

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les subventions aux associations comme suit :

Associations	Subventions 2019
ACPG/CATM/TOE	300 €
CLUB DE L'AMITIE	800 €
ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE BESSANCOURT	1500 €
DANSE LOISIRS BESSANCOURT	500 €
A CŒUR JOIE / LA BARCAROLLE	350 €
LES BISOUDOUX	500 €
SOUVENIR FRANÇAIS	300 €
ASSOCIATION DES FAMILLES	1000 €
HORNS OF DESOLATION	1000 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019, article 6574.

N° : 15-11-04-19

Objet : Attribution d'une récompense aux lauréats Concours de nouvelles policières

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

FIXE les récompenses sous forme de chèques cadeaux de la façon suivante :

- 150 € pour le premier prix,
- 100 € pour le deuxième prix,
- 75 € pour le troisième prix.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2019.

N° : 16-11-04-19

Objet : Prix de vente du recueil des nouvelles primées au Concours de nouvelles policières de Bessancourt
Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

FIXE le prix de vente de cet ouvrage à 8 €.

N° : 17-11-04-19

Objet : Convention tripartite de partenariat pour l'implantation de collecteurs TLC (textiles /linges de maison/chaussures

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la Convention tripartite de partenariat pour l'implantation de collecteurs TLC (textiles /linges de maison/chaussures).

N° : 18-11-04-19

Objet : Convention de partenariat tripartite SAFER IDF/CAVP/VILLE

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la Convention de partenariat tripartite avec la SAFER Ile-de-France et la Communauté d'Agglomération Val Parisis, en vue d'accompagner la mise en œuvre du projet de Cité Organique.

N° : 19-11-04-19

Objet : Convention d'installation et de suivi de ruches sur des parcelles communales

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la Convention d'installation et de suivi de ruches sur des parcelles communales.

N° : 20-11-04-19

Objet : Participation à la concertation préalable sur la construction d'un terminal T4 au sein de la plateforme aéroportuaire Roissy-Charles de Gaulle – Motion contre la construction de ce quatrième terminal

Après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

Le Conseil Municipal,

ADOpte la motion contre le projet de construction d'un quatrième Terminal sur la plateforme aéroportuaire de Roissy-Charles De Gaulle tel qu'exposée ci-dessus,

DONNE UN AVIS DEFAVORABLE, dans les conditions et le contexte actuels, au projet de construction d'un quatrième terminal aéroportuaire par ADP à Roissy-Charles de Gaulle,

RENOUVELLE FERMEMENT ses exigences en termes de fonctionnement de la plateforme aéroportuaire actuelle et par voie de conséquence d'amélioration de la qualité et de la durée de vie des habitants de Val Parisis.

Séance levée à 22H09.

Sous-préfecture d'Argenteuil

17 AVR. 2019 Le Maire de Bessancourt

ARRIVEE



Jean-Christophe POULET